

Procès-verbal de la session ordinaire du

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 6 août 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour session ordinaire du 6 août 2007

Point 1)

07-08R-342 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

07-08R-343 Adoption de l'ordre du jour du 6 août 2007

2.2

07-08R-344 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 juillet 2007

2.3

07-08R-345 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2007

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 Suivi des dossiers

3.2

07-08R-346 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de juillet 2007

3.3

07-08R-347 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 5 juillet 2007

- 3.4
07-08R-348 Approbation de la liste des bons de commande du 22 juin au 5 juillet 2007
- 3.5
07-08R-349 Rapport financier au 31 juillet 2007
- 3.6
07-08R-350 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.7
07-08R-351 Fondation Rues principales- Colloque
- 3.8
07-08R-352 Tournoi de golf du Préfet de la MRC de Montcalm
- 3.9
07-08R-353 Tournoi de golf du Club Optimiste de Ste-Julienne
- 3.10
07-08R-354 Tournoi de golf de la Fondation de Terre des Jeunes

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

- 4.1 Suivi des dossiers en cours.

TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Suivi des dossiers en cours.
- 5.2
07-08R-356 Dépôt des requêtes du 22 juin au 31 juillet 2007
- 5.3
07-08R-357 Convention collective des cols bleus

HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Suivi des dossiers en cours.
- 6.2
07-08R-358 Panneaux d'affiches pour les matières résiduelles

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Suivi des dossiers
- 7.2
07-08R-359 Dépôt du procès-verbal du CCU du 11 juillet 2007
- 7.3
07-08R-360 Demande de dérogation mineure – 1503,1^e ave Lac Lemenn

7.4
07-08R-361 Demande de dérogation mineure – 2240 Chemin Langlais

7.5
07-08R-362 Autorisation d'émission de constats d'infraction à l'égard de Madame Danielle Bédard et Monsieur Robert Gingue, lots 3 442 168 et 3 442 151

7.6
07-08R-363 Dépôt des états financiers 2006 de l'OMH Ste-Julienne

7.7
07-08R-364 Acquisition d'une partie de terrain rue Adolphe

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours

8.2
07-08R-365 Parrainage pour exposition de peinture

8.3
07-08R-366 Adhésion comme membre du CFEM

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)
07-08R-367 Levée de l'assemblée ordinaire du 6 août 2007

☺ ☺ ☺ ☺

Point 1)

07-08R-342 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

07-08R-343 Adoption de l'ordre du jour du 6 août 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 6 août 2007 est accepté en y rajoutant le point 3.11 Syndicat des producteurs agricoles.

ADOPTÉE

2.2

07-08R-344 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 4 juillet 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 4 juillet 2007 est par le présente adopté.

ADOPTÉE

2.3

07-08R-345 *Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2007*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 juillet 2007 est par la présente adopté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 *Suivi des dossiers*

3.2

07-08R-346 *Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de juillet 2007*

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de juillet 2007 pour un montant de 55 172.56\$

ADOPTÉE

3.3

07-08R-347 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 5 juillet 2007

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 5 juillet 2007 au montant de 65 939.84\$ est approuvée et le paiement est autorisé.
ADOPTÉE

3.4

07-08R-348 Approbation de la liste des bons de commande du 21 juin 2007 au 31 juillet 2007

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 25 mai 2007 au 21 juin 2007.
ADOPTÉE

3.5

07-08R-349 Rapport financier au 31 juillet 2007

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil, une fois par trimestre, un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2007 au 31 juillet 2007.
ADOPTÉE

3.6

07-08R-350 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 21 juin 2007.

ADOPTÉE

3.7

07-08R-351 Fondation Rues principales - Colloque

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité autorise Messieurs Pierre Mireault, Benoît Ricard, Louis Thouin et Stéphane Breault a assister au colloque de la Fondation Rues Principales qui aura lieu le 26 septembre 2007 au coût d'inscription de 220.\$ par participant.

Que la Municipalité assumera les frais suivants :

√ frais d'inscription (plus les taxes applicables).....	220.00\$
√ frais de déplacement (du kilomètre) s'il y a lieu.....	0.40\$
√ frais d'hébergement (par nuit plus les taxes).....	200.00\$
√ frais de repas par jour au montant suivant :	
déjeuner.....	15.00\$
dîner.....	25.00\$
souper.....	40.00\$

à même le poste budgétaire numéro 02-160-00-451.

ADOPTÉE

3.8

07-08R-352 Tournoi de golf du Préfet de la MRC de Montcalm

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inscription d'un forsome pour les directeurs de service qui aura lieu le 24 août 2007 au Club de Golf Montcalm au coût de 105.\$ par participant pour le golf et souper.

ADOPTÉE

3.9

07-08R-353 Tournoi de golf du Club Optimiste de Ste-Julienne

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'achat d'une commandite au montant de 100.\$ pour la première édition du tournoi de golf du Club Optimiste de Ste-Julienne.

ADOPTÉE

3.10

07-08R-354 Tournoi de golf de la Fondation de Terre des Jeunes

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'achat d'une commandite au montant de 200.\$ pour le tournoi de golf de la Fondation de Terre des jeunes.

ADOPTÉE

3.11

07-08R-355 *Subvention – Syndicat des producteurs agricoles de Montcalm*

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2006 aura lieu le Congrès annuel du Syndicat des producteurs agricoles de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement un hommage sera rendu à M. Arthur Duquette et Mme Claudette Duquette pour leurs années d'implication syndicale et professionnelle.;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne offre une commandite de 250.\$ pour ce 30^e anniversaire du syndicat des producteurs agricoles de Montcalm.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 *Suivi des dossiers en cours.*

TRAVAUX PUBLICS

5.1 *Suivi des dossiers en cours*

5.2

07-08R-356 *Dépôt des requêtes du 22 juin au 31 juillet 2007*

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du 22 juin au 31 juillet 2007.

ADOPTÉE

5.3

07-08R-357 *Convention collective des cols bleus*

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus a pris fin le 31 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE la négociation de la nouvelle convention collective est terminée;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat et l'employeur sont arrivés à une entente à la satisfaction de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente et s'en déclare satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité accepte les conditions de la nouvelle convention collective;

QUE le maire, le directeur général, sont mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité les dits documents qui ratifie l'entente pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

6.1 Suivi des dossiers en cours.

6.2

07-08R-358 Panneaux d'affiches pour les matières résiduelles

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'installation de panneaux d'affiches de 4x8 pour les matières résiduelles (bacs bruns) au montant de 1 700.\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME

7.1 Suivi des dossiers en cours

7.2

07-08R-359 Dépôt du procès-verbal du CCU du 11 juillet 2007

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

7.3

07-08R-360 Demande de dérogation mineure – 1503, 1^{ère} Ave Lac Lemenn

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour un abri d'auto de 4.8 x 7.6 mètres annexé au bâtiment principal avec une marge latérale de 1 mètre (section avant) au lieu de 2 mètres.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a qu'une petite partie de l'abri d'auto qui empiète dans la marge;

CONSIDÉRANT QUE l'abri d'auto ne deviendra jamais un garage fermé;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil sollicite le dépôt d'un certificat d'implantation fait par un arpenteur géomètre avant de poursuivre l'analyse du dossier du 1503, 1^{ière} Ave. Lac Lemenn.

ADOPTÉE

7.4

07-08R-361 Demande de dérogation mineure – 2240 Chemin Langlais

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une rallonge du garage déjà construit en annexe à la maison ayant une marge latérale de 2.00 mètres au lieu de 3.05 mètres.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne cause aucun préjudice.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un permis d'émis pour rénover le garage existant et que suite à l'inspection du permis rien n'a été indiqué.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 2240 Chemin Langlais.

ADOPTÉE

(M. Breault se retire pour le point suivant, cause de conflit d'intérêt)

7.5

07-08R-362 Autorisation d'émission de constats d'infraction à l'égard de Madame Danielle Bédard et Monsieur Robert Gingue, lots 3 442 168 et 3 442 151

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2007, l'inspectrice en bâtiment Sonia Rivest a constaté sur le lot 3 442 168 du Cadastre officiel du Québec la présence d'une clôture située le long du Rang Saint-François et du chemin du Lac Maurice dont la hauteur excède les normes prévues au Règlement de zonage numéro 377 en zone résidentielle R1-32;

CONSIDÉRANT QU'à cette même occasion, l'inspectrice en bâtiment a constaté sur le lot 3 442 168 du Cadastre officiel du Québec la présence d'un pont ainsi que de travaux de remblai dans les rives et le littoral d'un cours d'eau et du Lac Bleu, sans qu'aucun certificat d'autorisation n'ait été émis en vertu de l'article 17 du Règlement sur les permis et certificats, numéro 380;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette inspection du 6 juin 2007, l'inspectrice en bâtiment a également constaté des travaux de construction d'un bâtiment sur lot 3 442 151 du Cadastre officiel du Québec, sans que les propriétaires n'aient obtenu préalablement un permis de construction, contrairement à ce qu'exige l'article 13 du Règlement sur les permis et certificats, numéro 380;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la situation d'un avis formel par les procureurs de la municipalité, les propriétaires de ces lots sont toujours en infraction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'inspectrice en bâtiment Sonia Rivest d'émettre des constats d'infraction pour chacune des trois (3) infractions précitées à l'égard de chacun des co-propriétaires des lots 3 442 151 et 3 442 168, soit madame Danielle Bédard et monsieur Robert Gingue;

Par conséquent,
Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE l'inspectrice en bâtiment Sonia Rivest soit autorisée à émettre des constats d'infraction relativement à chacune des infractions mentionnées au préambule à l'égard des co-propriétaires des lots 3 442 151 et 3 442 168, soit madame Danielle Bédard et monsieur Robert Gingue;

ADOPTÉE

7.6

07-07R-363 Dépôts des états financiers de l'OMH de Ste-Julienne

CONSIDÉRANT QUE l'OMH Sainte-Julienne a déposé les états financiers 2006 auprès de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du dit document ;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3,
Appuyé par Stéphane Breault, district 2
Et résolu

QUE la Municipalité est satisfaite des résultats réalisés au cours de l'année 2006 ;

QUE la Municipalité accepte le dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Ste-Julienne tel que présenté ;

QUE la Municipalité remercie les membres du conseil d'administration de l'Office Municipale sous la gouverne de monsieur Rolland Labelle.

ADOPTÉE

7.7

07-08R-364 *Acquisition d'une partie de terrain rue Adolphe*

CONSIDÉRANT QUE suite aux derniers travaux effectués du Revi-Centre, la Municipalité a redressé l'intersection de la rue Adolphe à la Route 125;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle a dû empiéter sur la propriété de M. Réjean Lévesque (Piscine Sima) sur une superficie de 66.9 m.carrés.

CONSIDÉRANT QU'une entente verbale pour une somme de 5000\$ avait été conclue pour procéder au réaménagement immédiat à l'époque ;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le Maire et le Directeur-général à procéder à l'acquisition dudit immeuble ;

QUE, Me Michel Riopel est le notaire instrumentant.

QUE les frais de notaire sont à la charge de la Municipalité

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 *Suivi des dossiers en cours.*

8.2

07-08R-365 *Parrainage Festival de peinture à Mascouche*

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité accepte de parrainer Norma Palmieri, résidente de Sainte-Julienne pour l'exposition de ses œuvres au Festival de peinture à Mascouche pour un montant de 50.\$

ADOPTÉE

8.3

07-08R-366 *Adhésion comme membre du CTEM*

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité adhère comme membre associé de Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm;

QUE M. Pierre Mireault soit nommé comme représentant de la municipalité de Ste-Julienne.

ADOPTÉE

<i>Période de questions et levée de l'assemblée</i>

Point 9) Période de questions

Point 10)

07-08R-367 Levée de l'assemblée ordinaire du 6 août 2007

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 6 août 2007 est levée à 9h00.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général